

384

Armario 1 - Tabla 2a
S. T. H w
25

ER

FRANCE. — XVIII^E SIÈCLE

MAISON MILITAIRE DU ROI; 1757. — LE DAUPHIN. ARTILLERIE DE CAMPAGNE; 1745.

1
2 3 4 5 6

MAISON MILITAIRE DU ROI.

(Cette série se rattache à celles données dans les planches B M. et O couronné, et complète ainsi les costumes de la maison militaire du roi.)

N° 2.

Mousquetaire *gris*; première compagnie.

Habit et veste rouges avec boutons brodés d'or; boutons dorés; poches en long. Culotte et bas rouges. Chapeau bordé d'un galon d'or; cocarde et plumet blancs. Soubreveste bleue garnie d'un double bordé d'argent et ornée devant et derrière d'une croix blanche dont les branches ont des fleurs de lis ainsi que des flammes rouge et argent. Ceinturon galonné d'or. Épée, mousquet et pistolets. Bottes demi-fortes. Selle en drap écarlate brodé d'or. Cheval gris-blanc.

N° 5.

Mousquetaire *noir*; deuxième compagnie.

Dans l'origine, cette compagnie appartenait au cardinal Mazarin; les gentilshommes qui la composaient étaient appelés les *petits mousquetaires*. A la mort du cardinal, ils firent partie de la maison militaire du roi.

Uniforme semblable à celui de la première compagnie; il n'existe une différence que dans les galons qui sont d'argent et dans les flammes de la croix qui deviennent jaune et argent. Large manteau bleu doublé de soie rouge, orné de croix d'argent, avec de larges fentes pour le passage des bras. Mêmes armes que dans la première compagnie. Cheval noir.

La compagnie des mousquetaires noirs et celle des mousquetaires gris ont été supprimées par le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, en 1775.

N° 3.

Grenadier à cheval.

Cette compagnie, créée en 1676, était attachée à la maison du roi sans en faire proprement partie. Formé à son origine de grenadiers choisis dans

les régiments, ce corps continua, pendant tout le règne de Louis XV, à se recruter de la même manière; des lettres adressées à chaque colonel d'infanterie le prévenaient que, le roi ayant besoin d'un de ses grenadiers pour mettre dans sa compagnie de grenadiers à cheval, il eût soin d'en envoyer un *qui fût grand, fort, brave et portant moustache*. Ce corps se trouvait ainsi composé d'hommes choisis parmi l'élite de l'armée.

Veste rouge; habit bleu à parements rouges brodés d'argent; agréments, boutons et boutons brodés d'argent. Ceinture et bandoulière de buffle jaune bordées d'argent; la buffleterie jaune était réservée à la cavalerie, la blanche à l'infanterie. Bonnet rouge bordé d'argent et garni de peau d'ourson noir; les grenadiers adoptèrent les premiers ces bonnets d'ourson, coiffure apportée en France par les mercenaires allemands. Culotte et bas rouges. Bottines de dragons substituées à la botte forte depuis 1745. Sabre, fusil à baïonnette et pistolets. Selle de cheval en drap bleu bordé d'argent.

Les grenadiers combattaient à cheval et à pied comme les dragons; ils faisaient au besoin le service de pionniers et réparaient les chemins où devait passer la maison du roi; à cet effet, ils avaient un outil attaché à l'arçon de leur selle.

Cette compagnie a été supprimée en 1775.

N° 6.

Garde de la porte.

Les gardes de la porte, appelés auparavant *archers du capitaine de la porte*, se vantaient d'être *les plus anciens gardes de Sa Majesté*; ils sont nommés par Louis IX, en 1261, *portiers de la garde du roi*.

Leurs fonctions consistaient à garder la principale porte du palais du roi pendant le jour. Le soir, à six heures, ils étaient relevés par les gardes du corps.

Ils avaient pour consigne de ne laisser entrer en carrosse ou en chaise

6-VI-19

dans le *logis du roi* que ceux qui en avaient l'autorisation et à faire déposer aux gens qui se présentaient toutes leurs armes, sauf l'épée.

La compagnie des gardes de la porte conserva sous Louis XV la même organisation et les mêmes attributions qu'elle avait sous le règne de Louis XIV. L'uniforme continua aussi d'être à peu près le même.

Justaucorps bleu avec parements et doublure rouges. En 1678, ce justaucorps avait deux galons d'argent *en onde*, remplacés plus tard par deux larges galons d'or et d'argent sur des coutures et des parements velours rouge ou écarlate. Ce costume leur resta, sauf quelques modifications dans la coupe, jusqu'au règne de Louis XVI. Veste, culotte et bas rouges. Baudrier, ceinturon avec pendant d'épée, galonnés et bordés en plein sur le tout par des carreaux d'or et d'argent. Chapeau bordé de même. Épée et mousqueton. Le mousqueton avait été depuis plusieurs années substitué à la hallebarde.

N° 4.

Le Dauphin.

Louis, dauphin de France, père de Louis XVI. Costume analogue à celui porté par le roi Louis XV (voir la planche O couronné) : tricorne bordé d'un panache blanc; habit rouge bordé d'or; cuirasse sur une veste bleue; cordon du Saint-Esprit; culotte rouge; bottes fortes.

N° 1.

Artillerie de campagne.

En 1745, l'uniforme de l'artillerie consistait en un habit bleu de roi accompagné d'une veste et d'une culotte rouges. En petite tenue, les artilleurs portaient l'habit écarlate et la coiffure nommée *pokalem*. Les charretiers et muletiers étaient vêtus de sarreaux bleus et coiffés du même bonnet que les artilleurs.

Dans la scène reproduite par cette planche, les artilleurs, sous les ordres d'un sergent armé de l'esponçon, descendent les barils de poudre contenus dans une prolonge; le premier plan est occupé par un canon de campagne en bronze muni de son avant-train à *limonière*, c'est-à-dire à brancards. L'usage du coffret qui surmonte cet avant-train, était de fournir des munitions aux batteries trop exposées au feu de l'ennemi et éloignées par conséquent des grands chariots toujours mis à l'abri dans les ravins ou derrière les monticules.

Lorsque la succession d'Autriche occasionna la longue guerre commencée en 1741, l'artillerie royale traînait à sa suite un nombre considérable de voitures, et les accessoires, peu en rapport avec la perfection relative des bouches à feu, empêchaient de tirer de celles-ci le

meilleur parti possible. Comme le démontre notre exemple, il fallait transporter à leur suite la poudre en barils; puis lorsqu'une pièce était mise en batterie, les artilleurs devaient apporter la provision de boulets, amener les barils, les défoncer, y puiser la charge au moyen d'une lanterne emmanchée au bout d'un bâton, introduire avec précaution cette lanterne dans la bouche à feu jusqu'au fond et loger la poudre dans la chambre en renversant la lanterne; enfin, on faisait entrer avec autant de précaution le boulet et les deux bouchons de foin destinés à l'isoler et à le maintenir. Malgré ces inconvénients, pour les gens du métier, le système du lieutenant-général de Vallière qui précède celui de Gribeauval datant de 1765, marque le premier progrès vers les idées actuelles.

En ce qui concerne le système d'attelage, celui que décrit Blaise de Vigenères s'était maintenu à travers les guerres du dix-septième et du dix-huitième siècle; l'artillerie française se trouvait toujours subordonnée au bon vouloir des charretiers de réquisition qu'on appelait plaisamment les *hussards de Leuchères*, du nom de l'entrepreneur des transports. Ces mercenaires, indifférents à la gloire, ne faisaient marcher leurs chevaux, mal nourris et harnachés à la diable, qu'avec la plus grande prudence, et n'hésitaient pas à dételer en approchant du terrain où commençaient à siffler les balles et les boulets; pour faire le reste du chemin, les malheureux canonniers prenaient alors la bricole et s'attelaient eux-mêmes au lieu et place des chevaux absents.

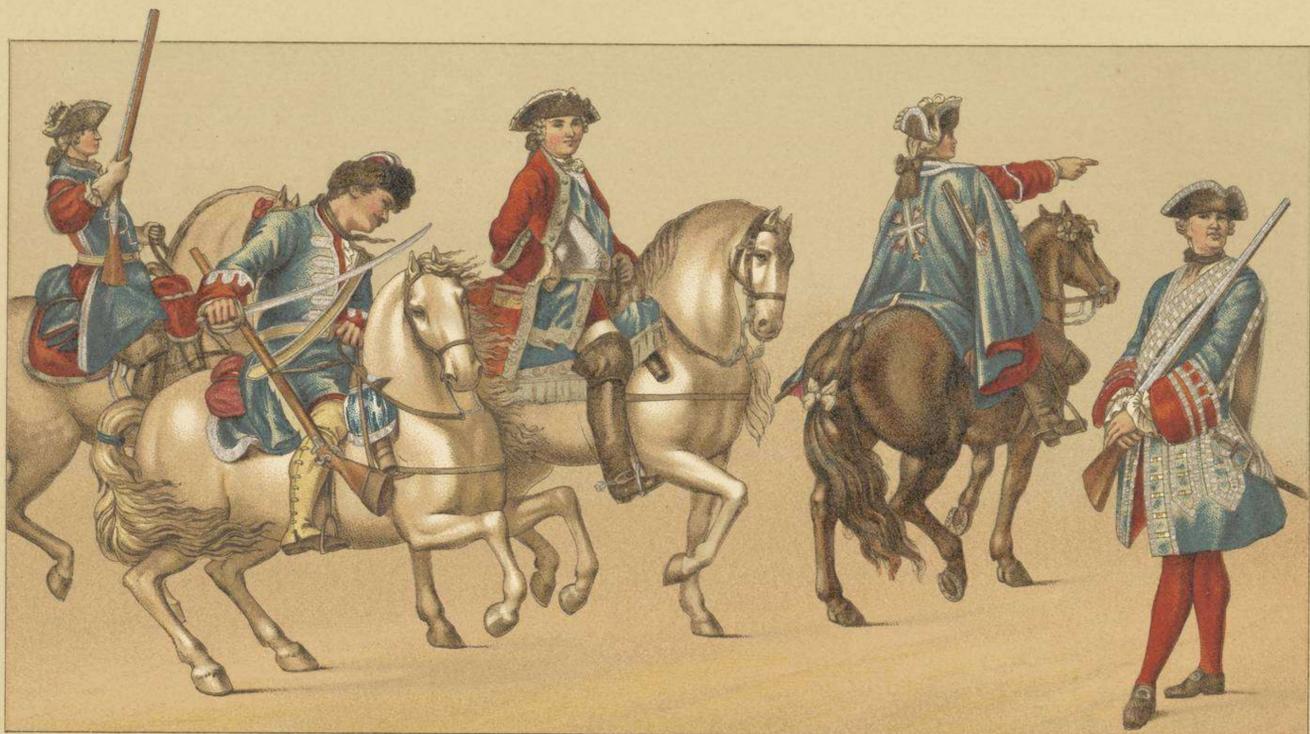
Pendant la guerre de Sept ans, les capitaines qui conduisirent nos armées négligèrent absolument de tenir compte du mode d'attelage employé par l'artillerie prussienne. Le perfectionnement de celle-ci datait de longtemps déjà, car du temps du grand-électeur de Brandebourg, il existait en Prusse des attelages conduits par des canonniers; de sorte que, le progrès se faisant, Frédéric eut une artillerie attelée militairement et put même nous opposer des batteries d'artillerie à cheval; aussi tira-t-il de ses pièces un parti plus utile que ne pouvait le faire des siennes l'artillerie française.

Si grande qu'aurait pu être l'énergie déployée à cette époque par un novateur désireux d'affranchir notre artillerie de cette lourde dépendance, il se serait heurté contre un esprit militaire encore subordonné aux idées aristocratiques; ce qu'avaient fait les rois de Prusse, ce que fit plus tard Bonaparte, n'était pas possible dans notre pays où l'opinion, continuant à classer les professions, considérait certains métiers comme incompatibles avec l'uniforme et la dignité de l'homme de guerre. C'est la révolution qui abolit ces préjugés, donna à l'artillerie les moyens de se mouvoir en liberté dans sa sphère d'action et de prendre enfin la place qui lui revenait dans les armées. Le 13 nivose an VIII, le premier consul supprima les entreprises et créa les bataillons du train d'artillerie.

Les nos 2, 3, 4, 5 et 6, reproduits d'après Eisen, font partie du Nouveau recueil des troupes qui forment la maison et la garde du roi; 1757.

L'exemple n° 1 représente un fragment de tableau du temps appartenant au Musée de Versailles.

Voir, pour le texte : MM. de Noirmont et Alf. de Marbot, Costumes militaires français, 1854. — Penguilhy-l'Haridon, Catalogue du musée d'artillerie, 1862. — Général Susane, Histoire de l'artillerie française, 1874.



FRANCE XVIII^E SIECLE

FRANCE XVIIITH CENTY

FRANKREICH XVIII^{TES} JAHR^T

ER

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Leveil lith.